

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

01/2024/01

Séance du trente et un janvier deux mille vingt-quatre à 19 h 00.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne ; VILLEPELET Isabelle ; MALLET Priscilla. Messieurs : BRAQUART Jean-François ; PAGNY Aurélien ; CHABIN Pierre ; GROUSSON Jean-Michel ; OBRY Guillaume ; PAPIN Patrick.

Date de la convocation
25/01/2024

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TURPIN Isabelle donne pouvoir à Mme CHABENAT Aurélie
- M. GILBERT Alexandre donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

Date d'affichage
25/01/2024

Secrétaire de séance : Mme SAUVAGE Corinne

Objet :

Présentation du plan de financement du projet rénovation-extension du commerce en vue de la demande de subvention DETR

Annule et remplace la précédente délibération 34202312**Présentation du plan de financement du projet rénovation-extension du commerce en vue de la demande de subvention DETR :**

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension du commerce et présente l'ensemble des plans, les trois scénarios de programmation proposés par le Maître d'Œuvre, les estimations par scénario, la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) et les plans de financement prévisionnel par scénario au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement retenu par le Conseil Municipal.

Les scénarios de programmation envisagés sont :

Scénario 1 : Réhabilitation et extension du commerce + location d'un bungalow pour l'accueil de l'activité du commerçant le temps des travaux.

Le bilan global prévisionnel de l'opération du scénario 1 au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 834 490,68 € H.T. dont 795 378,48 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Le plan de financement du scénario 1 proposé est le suivant :

Montant de l'opération :	Montant des subventions	Part des subventions sur l'opération en %
834 490,68 €		
FEDER	75 805,15 €	9,08%
CRST	87 149,55 €	10,44%
DETR	397 689,24 €	47,66%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	50 000,00 €	5,99%
ANCT	50 000,00 €	5,99%
FONDS VERT	6 950,00 €	0,83%
Montant total HT des aides attendues :	667 593,94 €	80,00%
Part communale restante :	166 896,74 €	20,00%

Scénario 2 : Réhabilitation et extension du commerce avec arrêt complet de l'activité du commerçant

Le bilan global prévisionnel de l'opération du scénario 2 au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 788 784,52 € H.T. dont 749 951,52 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Le plan de financement du scénario 2 proposé est le suivant :

Montant de l'opération :	Montant des subventions	Part des subventions sur l'opération en %
788 784,52 €		
FEDER	76 375,53 €	9,68%
CRST	87 801,42 €	11,13%
DETR	374 975,76 €	47,54%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 900,00 €	5,31%
ANCT	50 000,00 €	6,34%
Montant total HT des aides attendues :	631 052,71 €	80,00%
Part communale restante :	157 731,81 €	20,00%

Scénario 3 : Réhabilitation et extension du commerce avec transfert de l'activité du commerçant dans les aménagements réalisés au fur et à mesure.

Le bilan global prévisionnel de l'opération du scénario 3 au stade Avant-Projet Définitif (APD) est estimé à 798 114,33 € H.T. dont 758 982,13 € HT de dépenses éligibles à la DETR.

Le plan de financement du scénario 3 proposé est le suivant :

Montant de l'opération :	Montant des subventions	Part des subventions sur l'opération en %
798 114,33 €		
FEDER	76 345,98 €	9,57%
CRST	87 767,65 €	11,00%
DETR	379 491,06 €	47,55%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	44 900,00 €	5,63%
ANCT	50 000,00 €	6,26%
Montant total HT des aides attendues :	638 504,69 €	80,00%
Part communale restante :	159 609,64 €	20,00%

Attendu que ce projet relève des opérations éligibles au titre de la catégorie 23 – Création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en Centre Bourg de la DETR 2024 ;
Attendu que ce projet bénéficie d'une subvention au titre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds Vert ;

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) ;

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départementale du Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires ;

Attendu que ce projet est éligible à l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables du Document de Mise en Œuvre (DOMO – 2021-2027) du FEDER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération de réhabilitation et d'extension du commerce
DECIDE de retenir le scénario 1 de programmation de l'opération
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Montant de l'opération :	Montant des subventions	Part des subventions sur l'opération en %
834 490,68 €		
FEDER	75 805,15 €	9,08%
CRST	87 149,55 €	10,44%
DETR	397 689,24 €	47,66%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	50 000,00 €	5,99%
ANCT	50 000,00 €	5,99%
FONDS VERT	6 950,00 €	0,83%
Montant total HT des aides attendues :	667 593,94 €	80,00%
Part communale restante :	166 896,74 €	20,00%

AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de la catégorie 23 – Création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en Centre Bourg, une demande de DETR de 397 689,24 € euros ;
- De la PREFECTURE du CHER, au titre de l'axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du Fonds Vert, une demande de subvention de 6 950 € euros ;
- De la REGION, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), une demande de subvention de 87 149,55 € euros ;
- Du FEDER, au titre de l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables, une demande de subvention de 75 805,15 € euros ;
- Du CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, au titre de la Politique de Développement du Territoires, une demande de subvention de 50 000,00 € euros ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

DIT que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2024.

A Saint-Palais, le 31 janvier 2024

Le Maire,
Aurélie CHABENAT

Le secrétaire de séance,
Corinne SAUVAGE



Diffusion sur le site internet de la commune le 1^{er} février 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

02/2024/01

Membres	
En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du trente et un janvier deux mille vingt-quatre à 19 h 00.
Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne ; VILLEPELET Isabelle ; MALLET Priscilla.
Messieurs : BRAQUART Jean-François ; PAGNY Aurélien ; CHABIN Pierre ; GROUSSON Jean-Michel ; OBRY Guillaume ; PAPIN Patrick.

Date de la convocation
25/01/2024

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TURPIN Isabelle donne pouvoir à Mme CHABENAT Aurélie
- M. GILBERT Alexandre donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

Date d'affichage
25/01/2024

Secrétaire de séance : Mme SAUVAGE Corinne

Objet : Détermination
des taux d'avancement
de grade

Détermination des taux d'avancement de grade :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommés au grade considéré.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date 18 décembre 2023.

Le Maire propose à l'assemblée,

- De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Taux
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, adopte la proposition ci-dessus.

A Saint-Palais, le 31 janvier 2024

Le Maire
Aurélie CHABENAT



Le secrétaire de séance,
Corinne SAUVAGE

Diffusion sur le site internet de la commune le 1^{er} février 2024

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le 05/02/2024
ID : 018-211802293-20240131-022024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

03/2024/01

Membres

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du trente et un janvier deux mille vingt-quatre à 19 h 00.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne ; VILLEPELET Isabelle ; MALLET Priscilla.
Messieurs : BRAQUART Jean-François ; PAGNY Aurélien ; CHABIN Pierre ; GROUSSON Jean-Michel ; OBRY Guillaume ; PAPIN Patrick.

Date de la convocation
25/01/2024

Membres absents avec pouvoir :

- Mme TURPIN Isabelle donne pouvoir à Mme CHABENAT Aurélie
- M. GILBERT Alexandre donne pouvoir à M. OBRY Guillaume

Date d'affichage
25/01/2024

Secrétaire de séance : Mme SAUVAGE Corinne

Objet : Vente de tuiles

Vente de tuiles suite à la réfection de la toiture de la grange appartenant à la commune

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de vendre une palette de tuiles en très bon état suite à la réfection de la toiture d'une grange appartenant à la commune pour un montant de : 1 000.00 €.

L'entreprise qui a effectué les travaux n'étant pas intéressée, un administré de la commune a proposé le rachat de ces tuiles pour le prix proposé par le conseil municipal, c'est-à-dire : 1 000.00 €. Il propose de régler par chèque : 500.00 € en février 2024 et 500.00 € en mars 2024.

Cette vente est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

A Saint-Palais, le 31 janvier 2024

Le Maire
Aurélie CHABENAT



Le secrétaire de séance,
Corinne SAUVAGE

Diffusion sur le site internet de la commune le 1^{er} février 2024

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 018-211802293-20240131-032024-DE

